

Les associations du social et médico-social alertent sur leurs conditions de travail

Des dirigeants associatifs du social et médico-social dénoncent « la situation critique que les associations vivent », accrue par « les iniquités salariales issues du Ségur de la santé ».

PAR AUBRE CAROT
region@lavoixdunord.fr

RÉGION. Ce sont des professionnels du milieu associatif dans les secteurs du social et médico-social. Ils assurent des missions d'accompagnement et de soin auprès des personnes en situation de handicap, précaires, âgées, issues de l'aide sociale à l'enfance...

Jeu, ils étaient 305 dirigeants associatifs des Hauts-de-France à se retrouver à Loos lors d'une conférence de presse, où neurt d'entre eux ont pris la parole. L'objectif étant d'alerter les élus, les administrations et le grand public des « dangers que font peser les iniquités salariales issues du Ségur, qui exacerbent les difficultés de recrutement au risque d'une grave pénurie de personnel ».

« SITUATION INÉDITE »
« C'est un mouvement inédit lié à une situation inédite, déclare Annette Glowacki, présidente de l'UNIOSS



En Hauts-de-France, le secteur associatif social et médico-social représente 110 000 emplois et plus de 3 000 établissements.

(1). Nos structures n'ont jamais connu de telles difficultés. »

Turn-over incessant, postes longtemps vacants, épuisement du personnel, démotivation... Les conditions de travail se détériorent. Et « la majorité de nos professionnels se retrouvent exclus des enveloppes de revalorisations sala-

riaux alors que ces salariés jouent un rôle fondamental », expliquent-ils. «

Il y en a qui ont fui vers le secteur hospitalier public et privé », déplore Eric Carlier, président de l'UDAPEI (1) du Pas-de-Calais.

Et les conséquences sont dramatiques pour les usagers. « On est obligé de fermer des services parce

que l'État ne fait pas son travail », se désole-t-il.

Tous déplorent d'être des « oubliés du Ségur de la santé » car si le secteur social est mentionné, « aucun engagement ferme ni aucun calendrier n'est annoncé ». De même pour le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022

dans laquelle « aucune mesure n'a été retenue pour les professionnels de l'accompagnement ».

« Nos moyens se réduisent d'année en année. Depuis 2015 dans le Nord, nous avons eu des réductions drastiques jamais compensées », raconte Pascal Huet, délégué régional du GND (1), pointant du doigt l'absence d'augmentation du budget alloué par le Pas-de-Calais depuis dix ans. ■

UNIOSS (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), UDAPEI (Union départementale des associations de parents d'enfants inadaptés), CADA (Groupement national des directeurs généraux d'associations du secteur éducatif, social et médico-social).